



**Rendu au troisième jour de sa visite de travail dans la région du Littoral le dimanche 28 février, le Ministre de la Santé Publique a effectué une visite inopinée dans quelques formations sanitaire du département du Wouri.**

Le portail principal de l'hôpital Gyneco-Obstétrique et pédiatrique de Douala à été franchi par le Ministre de la Santé Publique et sa suite, le dimanche 28 février 2021, en début d'après-midi, à l'occasion d'une visite inopinée. Parvenus dans le hall de l'hôpital, les médecins de garde, en l'occurrence deux dames, les Docteurs Mpondi et Medjo vont présenter au patron de la Santé Publique, le circuit de prise en charge des patients. Celui-ci commence par la salle d'accueil où sont pris les paramètres du patient, ensuite la salle d'administration des soins, suivi du compartiment réservé aux hospitalisations. Dans une des salles de ce compartiment se trouve un patient dont l'état de santé a été stabilisé après un traumatisme au niveau de la tête.

Dans une autre salle, le Dr. MANAOUA Malachie se rend au chevet des trois occupants pour s'enquérir de la qualité de la prise en charge dont ils bénéficient. C'est alors qu'une garde malade expose son inquiétude au sujet de sa soeur enceinte des quadruplés. Après s'être rassuré que la future maman fait l'objet d'un suivi prénatal optimal, le Ministre lui confie que les médecins font le nécessaire pour que tout se passe bien. Un propos qui va mettre en confiance la garde malade qui va esquisser un sourire de gratitude.



En salle de gynécologie, deux dames y sont retenues. L'une qui, après son accouchement n'a pu payer que 260 000 FCFA sur les 340 000 FCFA demandés. Instruction est donnée pour qu'elle et son bébé soient libérés. L'autre, qui y est depuis deux semaines pour une somme de 250 000 FCFA. En plus de cette ardoise, les médecins expliquent qu'il lui faut 24 poches de sang. En effet, il lui a été diagnostiqué un fibrome à l'origine son abondante perte de sang. Ce qui justifie le recours à cette transfusion sanguine qui nécessite plusieurs donneurs. Sur ces éléments, le Ministre décide de sa libération avec la consigne que la somme de 200 000 FCFA qu'elle détient déjà à poursuivre ses autres démarches. En salle de chirurgie 1, Albert, la cinquantaine environ, explique qu'arrivé le 11 novembre 2020 à la suite d'un accident de moto, il a bénéficié des soins qui devraient en principe être payé par son assureur. Malheureusement, il ne parvient toujours pas à s'expliquer pourquoi depuis un mois, il est gardé dans cet hôpital pour la somme de 250 000 FCFA. Situation presque identique en chirurgie 3 où le patient victime d'un traumatisme crânien et d'une fracture à l'arrivée est encore retenu pour les 10% de l'assureur. Ces différents cas liés aux assurances ont suscité un échange particulier entre le Ministre et les responsables de l'hôpital.

En conclusion, il a instruit que les procédures judiciaires soient dorénavant engagées contre ces entreprises qui refusent d'honorer leurs engagements. Un tour au laboratoire a permis d'inspecter les équipements et le fonctionnement des sections biochimie, sérologie, microbiologie.

En quittant l'hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique, le Ministre de la Santé Publique va laisser éclater sa surprise sur le faible taux d'occupation des lits avant de déclarer : « J'ai l'impression que les coûts pratiqués ici sont élevés ». Il va prolonger son observation en soulignant que : « On ne peut pas avoir une infrastructure comme celle-ci et qu'elle ne soit pas fréquentée. Ce doit être, lance-t-il, un véritable problème d'accès aux soins ». Sur les champs, il a commis le Délégué régional de la Santé Publique pour le Littoral de rentrer en possession de la grille des prix et de travailler en liaison avec ses proches collaborateurs pour examiner, au plus tard le 09 mars prochain, les ajustements nécessaires pour la révision de ladite grille de prix.

## Hôpital de District de Nylon

A l'hôpital de District de Nylon, le Ministre de la Santé Publique va aller au contact des usagers, jusque dans les bancs, afin de se renseigner sur la qualité des services offerts, sur leurs préoccupations et sur leurs attentes. Avec les médecins, il va s'intéresser au respect des protocoles élaborés, au respect du paiement des quotes-parts, aux badges d'identification du personnel. Par-dessus tout, il va prescrire de tester tous ceux qui se présentent aux urgences. « Ne faites pas l'économie des Tests de Dépistage Rapide (TDR) », insiste-t-il afin de protéger le personnel soignant qui, pour le Gouvernement, reste et demeure une priorité et une préoccupation de tous les instants.